



**JEUDI 16 JUILLET 2015**  
**CAPL D'AFFECTATION DES CADRES B**

Cette CAPL s'est tenue dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques 66 a dénoncé une fois de plus au plan national le nombre d'emplois budgétés non pourvus à la DGFIP et le nombre de postes vacants à l'issue du mouvement local.

Plus particulièrement la situation est catastrophique sur la RAN de Prades et largement préoccupante sur la RAN de Céret :



avant mouvement : -2 B CFP de Cerdagne  
-2 B CFP de Mont-Louis  
-1 B CFP de Prades  
-2 B CFP d'Argelès sur Mer

7 postes vacants sur ces 2 RAN pour 5 ALD Département...  
**FAITES LES COMPTES !!!**

Lors d'un groupe de travail récent sur la gestion des agents ALD, la DDFiP a choisi de décliner en local la règle nationale en affectant les ALD selon l'ancienneté administrative.

Cependant les choix restent difficiles, la situation personnelle de chaque agent ALD département étant par définition particulière, mais en même temps, dans la situation de ce mouvement, sensiblement la même.

Les postes à pourvoir se trouvent être, pour la majorité, les moins attractifs géographiquement.

Solidaires Finances Publiques 66 a laissé à la DDFiP la responsabilité du choix des affectations de ces agents ALD département.

Le positionnement des agents « A La Disposition du Directeur » ne doit pas faire l'objet de négociations, encore moins de lobbying.

Solidaires Finances Publiques 66 se refuse à prioriser les difficultés des agents afin d'en favoriser un au détriment d'un autre.

Les revendications de Solidaires Finances Publiques pourraient en partie solutionner ces problèmes :

- Affectation à la commune
- Affectation au plan national des ALD département les moins anciens sur les postes laissés vacants à l'issue du mouvement national

Après de longues discussions sur l'affectation des ALD, restent deux vacances de B : 1 sur le CFP de Cerdagne et 1 sur celui de Mont-Louis. La DDFiP s'est engagée à les pourvoir en priorité par l'intermédiaire de l'équipe EDR.

Le mouvement local a été décliné selon les règles par les RH. Malgré cela, Solidaires Finances Publiques 66 a voté contre ce mouvement, motivant ce choix par le nombre de postes restant vacants, ces vacances pesant sur les conditions de vie au travail des agents.



VOTES : Parité administrative : 6 voix POUR  
CGT 1 voix : POUR  
FO et SFP (5 voix) : CONTRE

## CAPL D'AFFECTION DES CADRES A

Comme pour les cadres B Solidaires Finances Publiques continue de revendiquer l'affectation en CAPL des cadres A la plus fine possible, par exemple en direction à minima sur le pôle et au mieux sur la division.

Cette revendication reste aussi d'actualité pour le pôle enregistrement.

Le sort des agents affectés sur des services tels que la cellule CSP du SIP AGLY sera réglé avec la mise en place prochaine du pôle PCRP qui devrait regrouper les agents de la FI, de la BDP et de la cellule CSP.

Le mouvement des cadres A a été décliné selon les règles de l'ancienneté.

Cependant nous avons insisté en groupe de travail « mutations » pour avoir avant le vote les éventuels détachements.

Même si ces détachements sont prononcés par la direction avec l'accord des agents, il y a là une raison suffisante pour voter CONTRE. Nous ne mettons pas en cause le travail des RH en local mais compte tenu de la situation de l'emploi à la DGFIP il est juste impossible de voter POUR.

MME NANTE nous a informé que lors des prochaines CAP. d'affectation les élus seraient destinataires :  
de l'affectation des agents sur le pôle en direction (pour information)  
des détachements prévus  
du positionnement des ALD



Certains choix nous laissent perplexes :

Aucun tuilage sur le poste d'Elne alors que le cadre A va devoir effectuer plusieurs formations compte tenu du changement de filière. Le plan de formation professionnelle se met en place au plan national

Des choix émanant des pôles métiers et notamment dans les services de direction où le fait de ne pas donner satisfaction à un agent empêche, en cascade de donner satisfaction à d'autres.

Pour résumer, dans les services de direction certains agents sont indispensables et voient leur droit à mutation bafoué alors que dans le même temps, les chefs de service du réseau doivent composer avec des agents qui arrivent sans formation et ceux qui mutent même s'ils étaient « indispensables » ! **CHERCHEZ DONC L'ÉQUITÉ !!!**

Le ressenti du réseau vis-à-vis des services de direction ne va pas s'en trouver amélioré.

Il fût un temps pas si lointain où les services RH avaient la main sur les mouvements de mutation. Il semble que la main ait été reprise par les pôles métiers qui ont certes leur mot à dire, mais pas en privilégiant les uns par rapport aux autres.....

Si les agents de direction étaient affectés en CAPL sur la division, alors ils pourraient changer de service dans le cadre de la CAPL et ne plus se voir imposer de rester dans leur service au motif qu'ils sont les seuls sachants !!!!

VOTE : Parité administrative et FO : POUR

SFP : CONTRE

Et d'aborder, tous cadres confondus :

la situation d'un secteur du SIP AGLY sans cadres C du fait du détachement de plusieurs agents du même secteur ;

la situation des postes de CERDAGNE et MONT LOUIS ;

la situation du SIE TET qui voit arriver 6 contrôleurs dont 5 issus de la FGP

En fin de chaque CAPL, la DDFiP nous a communiqué les résidences administratives des équipiers EDR : le CFP le plus proche de leur domicile (selon MAPPY).



**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES**